

Compte-rendu du conseil municipal du 12 Août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Août à 9h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 07/08/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Excusé : Sébastien PINZETTA (Procuration à Mathieu ANTOINE)

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 22 Juin. **Vote à l'unanimité.**

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal que le projet de délibération n° 15 est retirée (indemnités de fonction de la 2^{ème} adjointe).

DELIBERATIONS

1- Aide aux familles pour les forfaits de ski alpin enfants

Mathieu ANTOINE rappelle que la gratuité des forfaits de ski pratiquée pour les jeunes de moins de 18 ans n'est plus tolérée par le législateur et donc plus possible. Après échanges avec les exploitants des remontées mécaniques, la Communauté de communes a décidé de reconduire l'aide aux familles pour les forfaits de ski alpin afin de favoriser la pratique du ski pour les enfants du territoire sur la base de la remise consentie par ceux-ci pour un achat en volume.

Cette aide consiste à fournir aux enfants du Guillestrois-Queyras, de 5 à 18 ans, des forfaits de ski alpin pour la saison d'hiver 2024/2025, leur donnant accès aux domaines de la Forêt Blanche et du Queyras au prix unique de 80 euros par enfant (tenant compte de la participation de la Communauté de communes). L'accès à ces sites est gratuit pour les moins de 5 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 2020). *Mathieu ANTOINE* propose d'apporter une aide supplémentaire à hauteur de 60€/enfant, reste à charge pour les familles la somme de 20€/enfant. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Modification des statuts de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras

Mathieu ANTOINE expose aux membres du conseil les modifications apportées aux statuts de la CCGQ : renforcer les arguments juridiques de la CCGQ quant à la participation aux forfaits de ski alpin des enfants du territoire, construction/entretien/fonctionnement du stade de foot d'Eygliers, passation exécution, à titre gratuit, d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres du groupement en vertu de l'article L5211-4-4 du CGCT. **Vote POUR à l'unanimité.**

3- Groupement de commande pour la mise en œuvre d'une mutuelle sur le Guillestrois-Queyras

Mathieu ANTOINE informe les conseillers du constat de déficit en termes de couverture santé au niveau national, notamment pour les publics les plus démunis, conduit de plus en plus de communes à rechercher des solutions adaptées. Créées pour venir en aide aux plus modestes, les mutuelles communales ont vocation à être ouvertes à tous. Pour y adhérer, une seule condition doit être respectée à savoir résider sur le territoire de la commune qui propose le dispositif. Aucun questionnaire santé n'est demandé. Il n'y a pas de limite d'âge. Aucune condition de ressource n'est requise. Il s'agit de pouvoir jouer sur l'effet de groupe pour pouvoir négocier des tarifs plus intéressants et en faire bénéficier les publics les plus modestes. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Adhésion à la convention de participation prévoyance

Mathieu ANTOINE rappelle que la commune a déjà délibéré afin de fixer la participation employeur pour la prévoyance à hauteur de 35€/agent, par délibération n°10-04-2024- 13. Entre temps, le CDG05 a accepté d'intégrer la commune au groupement de commande, en conservant le même taux de participation employeur. Cette adhésion permettra aux collectivités et établissements publics signataires de faire bénéficier leurs agents des conventions de participation portées par le CDG 05 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » aux conditions avantageuses conclues avec les titulaires. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Approbation de la modification des statuts du Parc Naturel Régional du Queyras

Le Parc Naturel Régional du Queyras est en période de révision de sa charte et, pendant cette période de « hors classement », il est nécessaire de sécuriser l'existence juridique du Syndicat Mixte du Parc et d'améliorer le fonctionnement du Conseil syndical. Les articles 2, 7, 8 et 10 ont été modifiés par les membres du Comité syndical du Parc lors de sa réunion du 26 mars 2024. Cela intègre par exemple la suppression des collèges pour les procurations, l'intégration de la visioconférence dans le calcul des présents et du quorum. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il avait exprimé précédemment son désaccord sur la majorité importante des sièges de la Région, qui s'élève à 49%. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Désignation délégué titulaire AFP

En raison de la conseillère municipale **Charlotte POUDEROUX**, ancienne déléguée titulaire de l'AFP, il convient de désigner un nouvel élu pour remplir ces fonctions. Après vote, et à l'unanimité, le conseil municipal désigne **Jacques ISNEL**. Pour rappel, les deux autres membres titulaires sont **Sébastien PINZETTA** et **Frédérique MARROU**, et le membre suppléant **Hervé GOUILLON**. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- DM N°1 Budget de la commune – Résultat reporté

Mathieu ANTOINE rappelle que l'affectation du résultat 2023 a été voté par délibération n°12-03-2024- 3, faisant apparaître un excédent d'investissement de 8 434.44€. Or, c'est le résultat de clôture qui a été pris en compte, à la place du résultat d'exercice, qui est en réalité de -73 386.58€.

Il convient donc de le modifier, sur proposition suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Ouvert	Réduit
Dépenses/ 001 OPFI	73 386.58	
Dépenses/ 2111 Op.102		81 821.02
Recettes/ 001 OPFI		8 434.44
TOTAL	73 386.58	73 386.58

Vote POUR à l'unanimité.

8- DM N°1 Budget Maison du Soleil – Résultat reporté

Mathieu ANTOINE rappelle que l'affectation du résultat 2023 du budget de la Maison du Soleil a été voté par délibération n°12-03-2024- 6, faisant apparaître un déficit d'investissement de 9 330.00€. Or, c'est le résultat de clôture qui a été pris en compte, à la place du résultat d'exercice, qui est en réalité de - 28 330.00€. Il convient donc de le modifier, sur proposition suivante :

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21782	2401	Matériel Roulant	19 000.00 €
TOTAL						19 000.00 €

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Article		Objet	Montant
D	I	001			Solde d'exécution reporté	19 000.00 €
TOTAL						19 000.00 €

Vote POUR à l'unanimité.

9- DM N°2 Budget de la commune – Parts sociales Terres en Guil

Mathieu ANTOINE rappelle que par délibération n° 17-07-2023- 11, le conseil municipal a décidé de souscrire 5 parts sociales à la coopérative foncière « Terres en Guil » pour un montant total de 500€. Ce montant n'a toutefois pas été inscrit au budget 2024, il convient d'y remédier, sur proposition suivante :

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2135	104	Travaux compteurs d'eau	500.00 €
TOTAL						500.00 €
CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	26	261	OPFI	Titres de participation	500.00 €
TOTAL						500.00 €

Vote POUR à l'unanimité.

10- DM N°3 Budget de la commune – Opération 63 PLU

Mathieu ANTOINE rappelle aux conseillers que le PLU de la commune est en révision depuis 2017, et que des avenants ont été signés en 2020 et 2022. Des factures restent à payer pour cette opération, et le budget n'a pas été reporté en restes à réaliser. Il convient donc d'alimenter l'opération 63 du PLU afin de pouvoir honorer les règlements, sur proposition suivante :

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2135	104	Travaux compteurs d'eau	14 000.00 €
TOTAL						14 000.00 €
CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	20	2031	63-PLU	Frais d'études	14 000.00 €
TOTAL						14 000.00 €

Pour rappel, le projet du PLU a été arrêté et va passer en enquête publique à l'automne, pour une approbation conjointe avec l'AVAP souhaitée aux alentours de Janvier 2025. **Vote POUR à l'unanimité.**

11- Répartition des frais engagés dans le cadre des transports sanitaires par ambulances sur les communes du Queyras – Hiver 2023-2024

Mathieu ANTOINE rappelle au Conseil Municipal le principe de répartition entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Molines en Queyras et Saint-Véran, des frais engagés par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes. Il rappelle que les communes participent à part égale au coût de la prestation de mise à disposition mais que les recettes de demandes de remboursement aux victimes d'accidents de ski bénéficiant de cette prestation varient annuellement selon le nombre de prestations effectives constatées en fin de saison sur chaque commune. Ainsi, la différence entre les sommes engagées par chaque commune et les recettes facturées aux victimes représentent le montant (du déficit ou bénéfice) à partager à part égale

entre les communes. Une convention est établie en fin de saison, définissant la clé de répartition des frais engagés, que le conseil municipal doit autoriser le maire à signer. **Vote POUR à l'unanimité.**

12- Convention relative à l'établissement d'un territoire éducatif rural (TER) du Guillestrois-Queyras, dans les Hautes-Alpes

Mathieu ANTOINE présente aux conseillers la proposition de l'État d'une convention relative à l'établissement d'un territoire éducatif rural (TER) du Guillestrois-Queyras, dans le département des Hautes Alpes, ayant trois grands objectifs définis au niveau national :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école en renforçant les articulations avec les collectivités territoriales, les orientations des autres services de l'État et les dynamiques des partenaires de l'École ; Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances telles que les cordées de la réussite ; Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées. La convention proposée permet de fixer les orientations stratégiques et le plan d'action ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. **Vote POUR à l'unanimité.**

13- Adoption du dossier et demande d'ouverture d'enquête publique – Prélèvement et périmètre de protection du captage du Clos des Granges

Mathieu ANTOINE rappelle que ce dossier date du mandat précédent. L'entreprise ICEA avait fait état, dans son étude, d'une autorisation de prélèvement de 210 000m³, tandis que la consommation actuelle est aujourd'hui de 300 000m³, avec un apport complémentaire pour la réserve collinaire de Molines à hauteur de 65 000m³. Le rapport d'ICEA était donc bien sous-estimé face aux besoins, qui ont été malgré tout considérablement réduits depuis 2021. Malgré le travail payé en intégralité, ICEA réclamait un nouveau paiement à la commune. *Mathieu ANTOINE* s'est donc de nouveau tourné vers le cabinet Hydrétudes, qui a repris le dossier et a conclu à un besoin, justifié auprès de la DREAL, de 410 000m³. Toutefois, ce volume demeure beaucoup plus faible que le compteur de production qui est aujourd'hui à 650 000m³. Des travaux seront donc envisagés, notamment la poursuite des recherches de fuites, la mise en place des compteurs d'eau individuels, l'automatisation du captage, et bien sûr la protection du périmètre du captage qui demeure obligatoire. *Frédérique MARROU* fait remarquer que si l'enquête publique démarre seulement maintenant, les travaux ne pourront pas commencer avant l'hiver, ce qui demeure problématique pour la réserve collinaire. *Jacques ISNEL* demande si ces travaux ont été estimés ? *Mathieu ANTOINE* pense qu'une dérogation afin de démarrer les études et travaux en amont peut être sollicitée auprès des services de l'Etat mais que dans tous les cas, ils ne seront en effet pas possibles avant l'hiver. Des délais sont à respecter, et les travaux n'ont pour le moment pas été estimés. **Vote POUR à l'unanimité.**

14- Durée des amortissements au compte 204

Mathieu ANTOINE rappelle qu'en application de l'article L.2221-11 du CGCT, une délibération fixant la durée des amortissements des comptes 2031 et 21531 avaient été prise le 11 Avril 2023.

Afin de régler des anomalies comptables, il convient également d'amortir le compte 204, et d'en fixer la durée d'amortissement, sur proposition suivante :

Pour les sommes inférieures à 2500€, la durée d'amortissement sera d'une année.

Pour les sommes à partir de 2500€ et supérieures, l'amorti se fera au même rythme que le bien qu'il subventionne. **Vote POUR à l'unanimité.**

15- Retirée

16- Renouvellement d'adhésion au service de santé au travail avec le CDG05

Mathieu ANTOINE rappelle qu'en application des dispositions des articles 10 et 11 du décret n° 85-603 du 10/06/1985, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette obligation peut être remplie en adhérant notamment à un service mutualisé du CDG. Le centre de gestion assure alors, en lien avec la collectivité qui lui fait part des mouvements de personnel, le suivi médical des agents, les visites médicales d'embauche et de suivis

etc. La convention précédente étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler. **Vote POUR à l'unanimité.**

17- Adhésion au service prévention et sécurité au travail avec le CDG05

Mathieu ANTOINE rappelle qu'en application du décret 85-603 du 10/06/1985 susvisé, l'autorité territoriale est chargée d'assurer la sécurité et la protection de la santé de ses agents et de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention pour préserver la santé des agents et améliorer leurs conditions de travail, en assurant notamment la conformité des installations et équipements, en développant les mesures de protection collective et individuelles appropriées, en formant et informant les agents, en évaluant les risques en vue de les réduire ou les supprimer.

L'adhésion au service de Prévention des risques professionnels permet à la collectivité ou l'établissement de bénéficier de prestations de base ou complémentaires, pour lesquelles les tarifs et modalités sont indiqués dans la convention présentée en annexe. **Vote POUR à l'unanimité.**

18- Demande de financement au Département pour travaux d'urgence

Suite aux intempéries de ce printemps (orages, pluies, coulées de boue), des travaux d'urgence ont dû être entrepris dans le bois du Suffi, nécessitant l'intervention de l'entreprise BUCCI. **Mathieu ANTOINE** propose aux conseillers de solliciter une aide financière du département, à hauteur de 50% du montant total de 4 500€ HT. **Vote POUR à l'unanimité.**

19- Attribution marché rénovation presbytère

Mathieu ANTOINE rappelle aux membres du conseil municipal qu'un marché de travaux pour la phase 1 de la réhabilitation du bâtiment patrimonial du presbytère a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique. Cette consultation débutée le 06 Juillet 2024 pour une remise des offres fixée au 31 Juillet 2024 à 12h00. Un seul pli a été déposé par l'entreprise GLENAT RENOVATION 38160 SAINT-ROMANS. Son offre s'élève à 224 471.50€ HT pour un coût prévisionnel des travaux à 216 107.50€ HT. Un prochain marché sera déposé lors de la deuxième phase de travaux. Pour rappel, les subventions ont d'ores et déjà été obtenues de la part du Département et de l'Etat (phase 1). **Vote POUR à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

- **Mathieu ANTOINE** demande une certaine indulgence suite à la démission de l'employé communal, mettant la commune dans une position délicate en pleine période estivale. Il y a eu deux demandes à l'offre d'emploi publiée : un fonctionnaire territorial, qui a finalement décliné en raison des contraintes hivernales, et un saisonnier qui souhaite s'installer sur la commune de manière pérenne. Ce dernier, **Marc DAUBECH**, sera embauché dès le mois de Septembre. Il suivra les formations nécessaires au déneigement dans l'automne. Il y a toujours un besoin de complément à hauteur de 80%.
- **Mathieu ANTOINE** rappelle également la campagne de dons, avec la Fondation du Patrimoine, pour la rénovation du presbytère, actuellement en cours.
- **Mathieu ANTOINE** indique que la nouvelle signalétique piétonne et la SIL seront mises en place dès cet automne.
- **Bernard HAIRE** demande s'il est possible de couper la gouttière située au pied de la draye des Couestes ? **Mathieu ANTOINE** répond que cela fait partie des travaux mis en attente jusqu'à l'embauche du prochain employé communal, tout comme le ralentisseur endommagé à la Chalp par exemple.
- **Bernard HAIRE** soumet l'idée de planter des conifères le long de la route de St-Claude, pour un meilleur esthétisme du village, ainsi que l'entretien autour du monument situé entre les communes de St-Véran et Molines, à l'initiative de **Richard CATALIN**. Concernant les conifères, **Jacques ISNEL** évoque les complications liées au déneigement.

Clôture de séance : 10h05